

Les boulangers participent à la Journée du don d'organes

« **V**OTRE MARI, femme, père, mère... était-il d'accord pour faire don de ses organes ? » Au moment où les proches d'un défunt apprennent sa tragique disparition, les médecins leur posent cette difficile question. Et aujourd'hui, France Adot 60, l'Association départementale pour le don d'organes et de tissus humains, tentera une nouvelle fois de sensibiliser les habitants de l'Oise. Pour la première fois, l'association et l'Etablissement français des greffes (EFG) sont associés dans cette démarche. 4 500 Oisiens seulement portent aujourd'hui la carte de donneur potentiel. Mais ils étaient moins d'un millier en 1994. En huit ans, l'association a donc enregistré les noms de près de 4 000 nouveaux porteurs de carte. L'objectif annoncé de cette journée est de passer le cap des 5 000 donneurs potentiels dans le département.

« 318 malades sur l'interrégion Nord dont dépend l'Oise attendent

une greffe », précise Nelly Tièze, la présidente de France Adot 60. Et si l'an dernier, 18 cœurs, 32 foies et 170 reins ont pu être greffés dans les CHU de Lille, Rouen et Amiens, l'Etablissement français des greffes dénombre toujours 6 327 personnes en attente de greffes au plan national. De nombreux refus de prélèvements (35 %), des antécédents pathologiques (10 à 15 %) et des difficultés de logistiques restent les principaux freins.

*150 000 étuis
à pain*

Soutenus par la Cpm de Creil et le conseil général, France Adot 60 a trouvé des partenaires inattendus. 280 des 320 boulangers du département ont accepté de distribuer le pain aujourd'hui dans des étuis portant un message de sensibilisation. 150 000 sachets seront distribués

comportant un coupon réponse pour recevoir carte ou documentation.

Les bénévoles ne veulent pas convaincre de la nécessité du don. Ils souhaitent « que chacun se prononce. Ceux qui acceptent de porter la carte permettent de faire savoir, qu'après leur mort, tout prélèvement d'organes et de tissus humains peut être effectué sur leur corps en vue de greffes. La carte ne dispense pas les médecins de recueillir le témoignage des familles avant d'intervenir. Dans bien des cas, elle facilite pourtant la prise de décision des proches déjà choqués par la disparition brutale et accidentelle d'un être cher ».

DANIEL VERNET

France Adot 60, Association départementale pour le don d'organes et de tissus humains, BP 14, 60250 Balagny-sur-Thérain, tél. 03.44.69.07.70. E-mail : franceadot60@wanadoo.fr site Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/france-adot/>